Lausanne

Au Conseil communal
de Lausanne
1000 Lausanne

Lausanne, le 18 avril 2011
CLP – T. 17/11- mb

Ouverture d'un compte d'attente
pour le Schéma directeur de l'Ouest lausannois – Chantier 2

Monsieur Le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du chantier 2 du SDOL, il a été décidé que la mise en valeur des parcelles appartenant à la Commune de Lausanne sur le territoire des Communes de Renens et Prilly à Malley passe par l'organisation d'un concours d'urbanisme qui se déroulera selon le planning suivant :

- élaboration du règlement-programme du concours d'urbanisme : mars 2011 ;
- établissement du règlement-programme du concours : mars à juin 2011 ;
- concours : août à décembre 2011 ;
- jugement : fin décembre 2011.

Les coûts de cette opération sont estimés à environ 200'000 francs et pris en charge par les propriétaires (Commune de Lausanne et CFF) au prorata des surfaces de terrain qu'ils possèdent.

Sur la base du projet lauréat un ou des plans partiels d'affectation (PPA) devront être réalisés. En effet, l'affectation actuelle en zone industrielle ne convient pas à la mixité des affectations souhaitées et à la densité prévue par le schéma directeur sectoriel de Malley. L'élaboration du ou des PPA et du rapport d'impact qui les accompagnera, occasionnera des frais d'étude de l'ordre de 150'000 francs répartis selon la clé précitée.

Avant toutefois de lancer le concours précité, il importe de mieux connaître la nature du sous-sol. Une étude sur la pollution des sols a été confiée au bureau Karakas et Français qui a remis son rapport en août 2010. Le mandat octroyé consistait à faire un bilan de l'état de contamination du sous-sol sur la base des investigations et sondages existants. Ce mandat a permis d'identifier les secteurs qui sont mal documentés. Dans un deuxième temps, ce bureau a été sollicité pour fournir un plan d'action des études de pollution. Des investigations complémentaires sont proposées afin d'établir une documentation de base.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

Ces investigations complémentaires consistent à procéder aux mesures suivantes :

- surveillance des eaux souterraines dans le but de mesurer les concentrations de polluant ;
- sondages de reconnaissance dans le but de préciser la nature des terrains dans les zones insuffisamment documentées ;
- investigations de l'air interstitiel du sol dans le but d'évaluer le risque pour les nouvelles constructions.

Ce mandat complémentaire est estimé à 60'000 francs.

Par ailleurs, la dépollution de l'ancien clos d'équarrissage et l'évacuation de la citerne, dans la partie Nord-Ouest de la parcelle n° 909 des ex-abattoirs de Lausanne est nécessaire et sera à charge du propriétaire. Elle est évaluée à Fr. 1'800'000.-.

De plus, le mandat des études complémentaires avec 2 sondages sont estimés à 25'000 francs.

Afin de mener à bien les démarches décrites précédemment, la Municipalité, dans sa séance du 23 février 2011, a décidé d'ouvrir un compte d'attente à hauteur de fr. 350'000.--. Celui-ci sera balancé ultérieurement par le crédit d'ouvrage qui sera demandé à votre Conseil par voie de préavis.

Conformément à l'article 106 du Règlement de votre Conseil, cette ouverture d'un compte d'attente a été préalablement soumise à votre Commission des finances qui a préavisé favorablement en date du 21 mars 2011.

Vous remerciant de prendre note de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité
Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire adjoint :
Christian Zutter